ARDENNES

ARDENNES FORCE OUVRIÈRE

Ce numéro est disponible sur le site de l'UD FO des Ardennes :
http://08.force-ouvriere.org/-Publication-Ardennes-Force-

Mars 2024
N°216
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Sommaire :

Page 1 :
Édito du SG
Pages 2 à 5:
30ème Congrès
Discours (2ème partie)
Pages 6 et 12 :
Partenaires
Page 7 :
Résultats des élections
Page 8 :
Élections TPE
Pages 9 et 10 :
Vie de l'UD
Page 11 :
AFOC et formations 2024

Permanences du service juridique :
Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

AFOC :
Tous les mardis matin à partir de 9h00 ou sur RDV le lundi après-midi et jeudi

Ouverture du secrétariat :
Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression
UD FO des Ardennes
21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03 24 33 23 21
http://08.force-ouvriere.org
E-mail: udfo08@wanadoo.fr
Directeur de la Publication
Jean-Pierre Glacet

Le prix du timbre de l'UD des Ardennes a été fixé à 3.40 € pour 2024

Vous avez dit « information » ?

Mes Cher(e)s Camarades,

Je n'ai pas l'habitude de stigmatiser les journalistes mais comme le confirme la règle, je vais faire aujourd'hui une exception.
Ainsi, dans notre gazette locale du lundi 26 février 2024 en page 16, j'apprenais le collage de stickers sur des poteaux à SEDAN portant sur des revendications qui ne sont pas les nôtres.

Aussi, l'Ardennais, qui compte de nombreux abonnés dans nos rangs, a confondu Lutte Ouvrière avec Force Ouvrière.

Suite à l'utilisation de notre droit de réponse, l'Ardennais se défend alors par une simple coquille sans pour autant s'excuser de sa confusion préjudiciable à notre organisation.

Si l'erreur est humaine, j'en conviens, j'invite cependant ce dernier à vérifier ses « *informations* » avant de les publier à défaut de connaitre nos combats, nos convictions et notre histoire.

Cet événement local est loin d'être anecdotique et pose la question de la qualité de l'information.

Le mois dernier, le Conseil d'État a sollicité l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) afin de prendre en compte la diversité des courants de pensées et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés dans les médias, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement le temps d'intervention des personnalités politiques tout en s'assurant de l'indépendance de l'information. Un vrai sujet qui bizarrement inquiète les chaines bollorées pour le nouvel appel à candidatures de quinze fréquences de la TNT dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai…

Adepte de certaines émissions de la chaîne Cnews, je ne peux que constater les mêmes participants du matin au soir et de semaines en semaines, participants s'autorisant à penser comme le précisait le regretté COLUCHE, ne représentant le plus souvent qu'eux-mêmes, ayant un avis sur tout mais sans fondement officiel (la plus grande partie des orateurs étant issus de Think-Tanks*).

Mes Camarades, c'est à nous d'être critique sur la composition d'un plateau de télévision, de vérifier la qualité des intervenants, de faire un tri de « *l'information* » pour enfin se forger une opinion.

A défaut d'un esprit critique voire rebelle, la phrase de Gabriel ATTAL « *Les Français savent que la grève est un droit, mais aussi que travailler est un devoir* » serait alors d'une grande pertinence.

Jean-Pierre GLACET

* Think-Tank : définition du Robert : Groupe de réflexion privé qui produit des études sur des thèmes de société au service des décideurs.

Rapport d'activité du 9/11/23 (2ème partie)

Le jeudi 16 mars, le projet de loi revient à l'Assemblée Nationale avec un vote prévu dans l'après-midi. A l'image d'Édouard Philippe, le Gouvernement MACRON/BORNE aura choisi le 49.3 pour faire passer sa régression sociale. Comme je le précisais « *nous ne reviendrons pas sur notre analyse du procédé, la parole est désormais aux actes* ». L'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes a noté un changement d'argumentaire quant à la nécessité de réforme ; finis les « *plus juste* » et « *plus d'équité* », place désormais aux « *sauver le système par répartition* », « *au courage de conduire le projet* » et « *aux responsabilités des politiques* »… Personne n'est dupe de cette nouvelle communication ressemblant étrangement à celle de la réforme Touraine votée en 2014 aux premiers effets en 2020 par l'allongement de trimestres en fonction de l'année de naissance !

Je ne reviendrai pas sur le seul vote des députés pour l'adoption de la motion de censure rejetée à 9 voix près, ce n'est pas notre rôle… De même, il n'y avait rien à attendre de la décision du 3 mai du Conseil Constitutionnel au sujet de la deuxième demande de référendum d'initiative populaire (RIP). Rendu possible depuis 2015, ce dispositif est en réalité inapplicable par ses conditions trop contraignantes et par sa grande dépendance au monde politique (même si certains prétendent le contraire).

En un second temps, l'implication de Force Ouvrière dans notre département par notre présence dans les cortèges et un nouveau record de participants le jeudi 23 mars avec près de 11 000 personnes dans les rues de Charleville-Mézières, du jamais vu... C'était une nouvelle fois la preuve du rejet massif par les Ardennais de la régression sociale voulue par le Gouvernement et le Président de la République aux cotes de popularité au plus bas dans les sondages. En dépit de certains Camarades très motivés par ce type d'exercice, **mon seul regret sera que Force Ouvrière n'a pas été plus présente lors des opérations de blocage !**

Cependant, j'ai noté beaucoup de sourires et la joie de nous revoir dans les cortèges comme l'attestent les photos de ce présent rapport d'activité en dépit d'un contexte parfois nauséabond en fin de manifestation, contexte issu de personnes extérieures à notre cause. En parallèle, notre Organisation a été un élément majeur de l'intersyndicale locale avec une très grande visibilité dans les médias tant ardennais que nationaux (RTL, Médiapart …).

Nous n'avons pas gagné mais, de notre combat, nous pouvons en être fiers ! Et par notre mobilisation, nous avons également bloqué d'autres velléités gouvernementales si je m'en réfère à l'allocution d'Emmanuel MACRON lors des vœux pour 2023 et ses 17 utilisations du mot « *travail* » !

Enfin, je note les propos de ce dernier au sujet de sa première réforme de 2019, celle du système universel par point, la jugeant en 2023 « *trop compliquée et incompréhensible* » alors que son premier Ministre de l'époque, Édouard PHILIPPE, estime celle de cette année « *excellente* » en dépit d'être différente, l'important étant visiblement pour les deux de réformer « *quoiqu'il en coûte* » et condamner à deux ans fermes les salariés français…

Même si les réformes des retraites nous ont bien occupé durant cette mandature, nous avons aussi mené d'autres combats par d'autres mobilisations portant essentiellement sur la rémunération des salariés mais pas que :

- Le SÉGUR pour tous à l'EDPAMS et l'Hôpital,
- Les salaires chez CARREFOUR, PLAFOMETAL, LA SAUVEGARDE, CTCM, PSA, GCS TAN et la centrale de CHOOZ,
- Les indemnités kilométriques pour les Aides à Domicile,
- Électrolux, pour les indemnités prud'homales, combat engagé depuis juillet 2018 date de la fermeture de la société (reste aujourd'hui, les salariés protégés),
- Mais aussi, la défense des établissements scolaires et des effectifs par nos syndicats d'enseignants (SNUDI et SNFOLC).

Sur les salaires, il n'est pas question d'entrer dans le « *travailler plus pour gagner plus* » avec des heures supplémentaires défiscalisées, des primes ponctuelles ou la revente de jours de congés mais de vivre décemment de son travail pour une durée hebdomadaire de 35 heures et de rien d'autre !

* * *

Vie de l'UD

Notre audience et les Prud'hommes

Mes Cher(e)s Camarades,

Fruit de l'entente cordiale CGT/CFDT et pour la troisième fois depuis la réforme de la représentativité syndicale en 2008, comme tous les quatre ans, l'audience des organisations syndicales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles. Cette audience constitue l'un des critères essentiels permettant d'établir la représentativité d'une organisation syndicale et ainsi sa capacité à signer des accords collectifs. Au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau des branches professionnelles, une organisation syndicale doit recueillir au moins 8 % des suffrages exprimés.

L'ensemble des résultats participent également au calcul de la représentativité des organisations syndicales au niveau local pour la détermination de nos sièges au Conseil des Prud'hommes de Charleville-Mézières (Force Ouvrière avait la Présidence Générale durant la dernière mandature avec Patrick BENYOUCEF).

Lors des élections TPE de 2016, Force Ouvrière avec 208 voix et un ratio de 16.51 % se classait à la troisième place dans les Ardennes (1ère au niveau FO du Grand Est avec une moyenne de 12.90 %) derrière la CGT (23.65 %) et la CFDT (19.05 %), l'UNSA nous talonnant alors avec 11.11 %.

Les deux reports liés à la situation sanitaire conjugués à l'envoi de deux courriers officiels trop éloignés (début janvier et fin mars pour le vote électronique) et l'absence de propagande gouvernementale sur le scrutin ont probablement engendré la faible mobilisation des électeurs TPE déjà peu enclin à voter. Sans pour autant s'engager dans une campagne électorale au coût dispendieux, dès janvier, l'UD prit la décision de s'adresser directement aux salariés qui l'ont sollicitée à un moment ou à un autre durant ces quatre dernières années… **Et nous avons eu raison !**

A la mi-avril 2021, les résultats sont tombés avec un chiffre inquiétant, celui de la participation puisque son taux n'est que de 6.45 % dans les Ardennes (à comparer aux 6.57 % du Grand Est et 5.44 % du national), un bien triste record…

Rapport d'activité du 9/11/23 (2ème partie)

Lors de notre 29ème Congrès, j'abordais dans mon rapport d'activité la possibilité de devenir la seconde Organisation Syndicale dans notre département sur ce scrutin. **Mes Camarades, nous l'avons fait !**

Par le faible taux de participation et à l'image de toutes les autres OS, Force Ouvrière a perdu des voix (-17) bien moins que la CFDT qui en perd 78 (-32.5 % !) pour cette occasion… C'est un effondrement qui nous va bien !

CGT : 28,54 %, 278 voix
FO : 19,61 %, 191 voix
CFDT : 16,63 %, 162 voix
UNSA : 14,07 %, 137 voix

Le prochain vote pour les TPE et la MSA se tiendront dans un peu plus d'un an. **Soyons prêts !**

C'est dans le secteur de la métallurgie que Force Ouvrière progresse le plus avec + 2.8 % (24.97 % à comparer aux 21.40 % du cycle précédent) et prend la première place à la CGT, en chute libre (-10.46 %), juste derrière la CFDT, en baisse (- 7.62 %). En effet, suite à notre réclamation portant sur l'intégration pour Force Ouvrière d'un procès-verbal accordé initialement à la CGT, nous devenons la première organisation syndicale dans ce secteur d'activité avec 6 voix d'avance et en franchissant le seuil des 30 % en poids relatif !

Métallurgie des Ardennes sans poids des Organisations syndicales :

FO : 24.97 % (21.40%), 1 114.3 voix
CGT : 24.84 % (35.53 %), 1 108.7 voix
CFDT : 22.74 % (30.59 %), 1 015 voix

Et d'après mes calculs, je pense que nous allons conforter notre première place sur ce nouveau cycle avec à ce jour 1074 voix en notre faveur…

Sur l'ensemble du cycle électoral, les Ardennes demeurent à la première place pour les instances Force Ouvrière composant la Région du Grand Est (15.30 %) et se classent à la cinquième place au niveau de la France métropolitaine. Aussi, Force Ouvrière, déjà la troisième organisation syndicale dans les Ardennes, a progressé de 250 voix et se rapproche encore de la CFDT, seconde perdant au passage sa première place et de la CGT également en baisse. Il est à noter qu'un volume non négligeable de nos voix n'est pas intégré dans cette audience locale puisqu'il a été attribué aux Unions Départementales bénéficiant des sièges des entreprises concernées.
Il résulte de ce cycle électoral :

CGT : 27.83 % (29.15 %) 35 00.7 (-200)
CFDT : 24.99 % (29.69 %) 3 144.00 (-616)
FO : 23.40 % (21.21 %) 2 943.96 (+250)

Juste un petit aparté : je regrette de ne pas avoir les résultats dans les trois versants de la fonction publique dans les Ardennes en dépit de mes demandes auprès de la FGF qui n'a rien reçu non plus de son côté. Simplement, pour ce qui est de la fonction publique d'État, Force Ouvrière est la seule organisation syndicale à avoir déposé des listes dans tous les Ministères (DDT, Préfecture, DDETSPP, DGFIP, l'enseignement au niveau académique …). Les résultats sont excellents tout comme dans la fonction publique hospitalière en nette progression par rapport au cycle précédent.

Fort de nos résultats locaux, est tombée durant l'année 2022 la nouvelle composition des Conseils des Prud'Hommes de Charleville-Mézières avec la suppression au préalable de deux sièges et une nouvelle composition des sections. En dépit de cette nette progression électorale, nous maintenons notre représentation avec 9 conseillers répartis de la manière suivante :

- 4 en section Industrie
- 4 en section Commerce
- 1 en section activité diverse

Il est à noter que la CFDT perd 4 sièges et passe à 10, la CGT en gagne 1 (9 comme FO), la CFTC 2, la CFE/CGC 3 et Solidaires 1. Il est à noter que Martine RENTIER siègera prochainement dans la section Agriculture sur un mandat de la CFTC qui n'a pas trouvé de représentant pour cette occasion (et non CGT comme au cycle précédent)…

Certains Conseillers sortants n'ont pas souhaité poursuivre cette aventure entamée pour certains depuis plusieurs décennies. Je commence tout d'abord, une fois n'est pas coutume, par les hommes, Patrick BENYOUCEF (honoré de l'Honorariat en début d'année), Jean-Michel PRÉVOST et Naguib AMARI, sans oublier ces dames : Patricia WALAES, Isabelle CALLAUD et Sandrine MILLET. Mes Camarades, au nom de l'Union Départementale, je vous remercie pour votre investissement et le travail réalisé dans le cadre de la défense des salariés.

Mes Camarades, ce nouveau cycle nous conforte avec des résultats encore meilleurs à l'image de nos progressions chez HANON SYSTEM, STÉLLANTIS, INVICTA/D2I, CARBODY, la Maroquinerie des Ardennes, ALMÉA FORMATION, notre stabilité historique chez Carrefour, La Fonte Ardennaise, PLAFOMÉTAL, AAPH, et nos nouvelles implantations comme chez TISSERONT, l'ADMR de Sedan, WALOR, GOHOME SERVICES et BOUHYER à REVIN. Soyons fiers de nos résultats et ambitieux afin d'atteindre le seuil des 3 000 voix FO.

Nos principales désignations

Conseillers du salarié et Défenseurs syndicaux

L'année 2022 a vu le départ de 7 conseillers du salarié (Daniel BLONDEAU, Jérôme DENIS, Gérard DIDIER, Thierry DOMBRAY - pour incompatibilité avec son nouveau mandat au CPH-, Didier JULIEN, Malika KACI et Jean-Louis RENARD) mais également la désignation de quatre nouveaux. Une fois de plus, je profite de cet instant pour remercier tous les Camarades qui se sont investis dans ces fonctions, parfois ingrates, dont certains depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, ce sont 9 camarades répartis sur l'ensemble du département et spécialisés par Convention Collective qui vont pouvoir assurer la défense des salariés directement dans les entreprises non pourvues de représentant du personnel. C'est aussi un axe important pour le développement de notre organisation syndicale, je pense en particulier aux élections TPE.

De plus, l'Union Départementale a désigné deux défenseurs syndicaux à savoir Jean-Pierre MABILLON et un jeune nouveau, Patrick BENYOUCEF suite à la radiation des précédents par les services de l'Inspection du Travail pour absence de dossier présenté au CPH.

Organismes sociaux

A la fin de l'année 2022, nous avons également reconduit en grande partie et désigné, en remplacement de ceux atteints par la limite d'âge, les administrateurs des caisses de Sécurité Sociale, je parle bien entendu de la CAF, l'URSSAF et la CPAM des Ardennes pour une durée initiale de quatre ans.

Il en a été de même pour le Pôle Social où nous avons maintenu en place notre titulaire et notre suppléante, un siège nous ayant été malheureusement supprimé avec la nouvelle répartition.

Juridique

Mes Cher(e)s Camarades,

Comme vous le savez certainement, Gérard DIDIER accompagné d'Isabelle MONCLIN en début de semaine, que je n'oublie pas de remercier au passage, assurent des permanences juridiques tous les lundis et jeudis après-midi et accueillent **gratuitement** de nombreux salariés. Sans tenir une comptabilité, il apparaît raisonnable de vous annoncer que nous franchissons la barre annuelle des 80 personnes avec, au début de la crise sanitaire, une explosion des demandes de renseignements.

En parallèle, nous avons signé une convention avec le cabinet d'avocats TOUCHON en mars 2017 et Mélanie tient une permanence au sein de l'UD deux fois par mois, les premiers et troisièmes jeudis, le matin.

Même si nous nous sommes vus dans l'obligation de nous arrêter durant 5 mois en 2020, notre dispositif rencontre toujours un franc succès conjugué à un travail important pour tous par la gestion des RDV et des dossiers ! Nous allons bien au-delà de nos espérances au regard du flux important de demandes !

A ce jour, c'est près de 450 personnes qui sont venues consulter, plus d'une soixantaine de dossiers CPH en cours… Et en ce moment, 24 000 € de caution en stock au titre de l'article 700.
Ainsi, par notre service juridique et Mélanie, nous avons amené les salariés en difficultés dans nos locaux, bien souvent après avoir rencontré les services de la DREETS (ex-DIRECCTE), salariés qui n'auraient certainement jamais franchi le seuil d'un cabinet d'avocats ni même celui de l'UD. **Faire connaître Force Ouvrière doit être notre priorité !**

Enfin, nous avions déposé en 2021 un recours au Tribunal Administratif contre un arrêté émis par le Préfet des Ardennes au sujet d'une dérogation portant sur l'ouverture dominicale des petits commerces l'obligeant ainsi à l'abrogation de son propre arrêté…

Nos formations

Mes Cher(e)s Camarades,

Marquée par les conséquences de la COVID 19 pendant près de deux ans et l'annulation de certaines de ses activités, cette mandature a été l'occasion pour l'Union Départementale de continuer la formation de ses militants. Ainsi, nous avons réalisé 10 stages en 2019 pour 137 stagiaires, 3 en 2020 pour 45 stagiaires, 5 en 2021 pour 61 stagiaires, 5 en 2022 pour 72 stagiaires et 5 pour ce premier semestre 2023 pour 75 stagiaires. En dépit d'une charge de travail conséquente, nous répondons ainsi aux besoins et aux attentes de nos syndicats.

Je vous rappelle que la formation des élus aux CSE est indispensable pour effectuer un bon mandat. Chaque élu doit pouvoir profiter d'une formation adaptée comme celles proposées par le CFMS. J'insiste sur le fait que l'entreprise ne peut pas vous imposer un centre de formation pour les stages SSCT et que ce choix n'incombe qu'à vous seul ! Alors, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'UD afin de profiter des dates disponibles pour 2024 mais aussi prévoir un stage spécifique à votre équipe. Vous recevrez prochainement le planning mais je porte à votre connaissance que le premier stage « Découverte FO et moyens du syndicat » se tiendra vers la fin février, ne pas hésiter à nous faire remonter dès à présent vos candidats.

Comme les années passées, je regrette les difficultés à obtenir les feuilles de stages dûment remplies en temps et en heure. Je rappelle notre obligation de les fournir au CFMS 45 jours avant leur tenue. Cette situation nous prend beaucoup de temps et nous avons bien d'autres choses à faire afin de nous développer…

Et pour la première fois à l'UD des Ardennes, nous avons organisé deux formations d'une journée avec la CARSAT en 2022 (30 personnes) et une autre avec La MACIF et l'URSSAF en 2023 sur le budget social des CSE (25 personnes). Des expériences à renouveler !

Notre secrétariat

Je tenais également à évoquer notre Sylvie DUJARDIN, en retraite depuis le 1er mars, qui a toujours répondu présente à vos sollicitations tout en subissant les humeurs des Secrétaires Généraux. Elle en aura connu deux durant ses seize années passées comme Secrétaire Administrative de l'UD FO des Ardennes. Sylvie, merci pour ton engagement. Depuis la mi-juin, Karine MORIN lui a succédé, une grande majorité des Camarades ardennais connaissent Karine par sa participation coutumière à nos activités ou manifestations. En parallèle de ses fonctions de Secrétaire Administrative de l'UD, elle continuera d'exercer son mandat prud'homal.

Perspectives

Mes Cher(e)s Camarades,

Voilà brièvement retracée notre activité dans notre département durant cette mandature. Notre seul regret est de ne pas avoir pu être présents partout et dans toutes les circonstances, faute de temps et de moyens, mais nous trouvons toujours un moment pour faire le point sur les difficultés rencontrées par nos militants. **Il nous reste tant de choses à faire…**

Rapport d'activité du 9/11/23 (2ème partie)

L'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes est stable financièrement et saine relationnellement. A jour de toutes ses cotisations auprès de la Confédération, respectueuse des statuts, de la Charte d'Amiens et du mandat donné, votre Union Départementale s'affranchit de tous les courants traversant notre Organisation Syndicale. Nous avons bien d'autres challenges locaux à relever dans un département si durement touché économiquement.

L'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes se porte bien. Nous progressons dans notre audience, nous nous développons par la création de nouvelles entités ou structures ; **nous sommes une organisation syndicale incontournable dans notre département**. En dépit de la COVID 19 impactant 2020 et 2021, ces quatre années ont été riches, bien remplies et je suis convaincu que notre avenir sera encore meilleur par notre travail, nos positions et notre militantisme.

Ainsi, je tenais à remercier tous les Camarades investis dans le fonctionnement de votre Union Départementale en espérant n'avoir oublié personne. Je pense particulièrement à Nicole TANTON (Trésorière de l'UD), Sylvie STROMMENGER (CESER), Gérard DIDIER (notre juridique), Naguib AMARI (ex Conseiller Prud'homme, Secrétaire de l'ULCP et de l'UL de RETHEL), Patrick BENYOUCEF (ex Président du CPH de CHARLEVILLE et SG de l'UL de CHARLEVILLE), Bertrand JENIN (Président de l'UDR), Jean-Michel PREVOST (Secrétaire de l'UL de SEDAN), Jean-Pierre MABILLON (Conseiller du Salarié et Défenseur Syndical) et Jean-Louis RENARD (Secrétaire de l'UL de CARIGNAN-MOUZON). Engagés depuis de nombreuses années dans notre organisation syndicale, ce sont eux qui aujourd'hui la portent par leur investissement personnel au détriment de leur vie de retraité… **Un jour ou l'autre, ils mettront un terme à leurs fonctions. C'est de notre responsabilité de pérenniser nos instances en assurant dès à présent la relève ! Je suis inquiet à ce sujet, les vocations ne sont pas drues malgré nos moyens syndicaux ou autres !**

Pour l'instant, nous ne sommes pas concernés par une spoliation de nos locaux par la ville de Charleville, tout du moins pas encore, comme certains de nos invités ici présents auxquels nous portons toute notre solidarité. Cependant, nous devons nous préparer à cette éventualité et ce sera un nouveau combat tout comme celui des Camarades aujourd'hui concernés. C'est bien en ce sens que nous avons choisi d'augmenter nos réserves financières en se gardant la possibilité d'acheter si nécessaire et assurer ainsi l'autonomie de notre Union Départementale. Ces réserves devraient s'accroitre durant cette nouvelle mandature étant donné que nous allons maintenir notre nombre de sièges au CESER pour ces quatre prochaines années et les ressources y afférant.

Je ne peux terminer ce présent rapport moral et d'activité sans remercier également tous les membres de la Commission Exécutive sortante. Élue le 7 novembre, elle a su préparer dans la foulée la première manifestation du 5 décembre 2019, acte I contre la réforme des retraites désirée à l'époque par Édouard PHILIPPE. Chacun n'a eu de cesse de travailler pour les valeurs de notre organisation comme le démontre leur assiduité, puisque nous avons toujours eu le quorum, à l'exception d'une seule fois. De mon côté, c'est avec un grand plaisir que j'ai pu exercer ce mandat mais ce n'est pas le tout de faire un bilan, il nous faut également construire notre devenir et choisir nos orientations.

La nouvelle Commission Exécutive que vous allez élire aujourd'hui perpétuera nos valeurs. C'est également en ce sens que s'inscrit le renouvellement de ma candidature une dernière fois au poste de Secrétaire Général. Une dernière fois en effet, c'est mon souhait et sous réserve d'un successeur, car si vous me faites confiance pour ce troisième mandat cela fera alors 12 ans que j'exercerai ces fonctions. Secrétaire Général d'une Union Départementale n'est surtout pas un métier mais un mandat obligatoirement ponctuel. C'est bien dans cet esprit que je m'inscris aujourd'hui devant vous. Il faudra alors trouver un autre dynamisme (comme je le précise régulièrement « *faire bouger les cloisons* ») afin de faire encore grandir la maison Force Ouvrière des Ardennes. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler durant cette mandature.

Aujourd'hui, nous avons plus de candidats que de place à pourvoir à la Commission Exécutive (23 pour 21 sièges) et à la Commission de Contrôle (7 pour 5 sièges), c'est un gage de bonne santé pour notre Union Départementale. Tous les Camarades sont les bienvenus dans notre UD, nous vous ferons une proposition de scrutin lors de la présentation des Candidats avec le souci du respect de ces derniers mais également de nos statuts.

En attendant, j'ai quelques idées en tête à l'exemple de la mise en place d'une coordination de tous les CSE (Force Ouvrière et surtout les autres sans étiquette) via la création d'une association pour leurs activités sociales, changer notre messagerie Wanadoo devenue obsolète, relancer l'AFOC 08, la FGF et les Assemblées Générales des syndicats, améliorer encore l'activité de l'USM 08, développer FO au sein de la fonction publique territoriale mais encore renforcer nos compétences à tous les niveaux et assurer un meilleur archivage par l'outil informatique.

Mes Cher(e)s Camarades, je vous laisse maintenant la parole juste après le rapport de notre trésorière.

Soyons fiers d'être à Force Ouvrière
Vive le syndicalisme libre et indépendant
Vivre l'Union Départementale des Ardennes
Vive Force Ouvrière
Vive les adhérents
Merci

Jean-Pierre GLACET le 9 Novembre 2023

Loi de financement de la Sécurité sociale 2024

La loi n°2023-1250 de financement de la Sécurité sociale pour 2024 (LFSS) a été publiée au Journal officiel le 27 décembre 2023. Le Groupe VYV vous propose un rappel des principales mesures adoptées.

Le renforcement des contrôles sur les arrêts de travail

L'accompagnement des médecins présentant un taux important de prescription d'arrêts de travail sera dorénavant applicable aux centres de santé et aux sociétés de téléconsultation dont le taux de prescription apparaît anormalement élevé en comparaison aux pratiques observées sur le territoire.

Les arrêts de travail délivrés en téléconsultation

En téléconsultation, il ne sera plus possible, sauf pour certaines exceptions, **de bénéficier d'une prescription ou d'un renouvellement d'arrêt de travail supérieur à 3 jours.**

Les prescriptions délivrées par les plateformes en ligne

Il est prévu un **encadrement des pratiques de certaines plateformes en ligne** qui permettent aujourd'hui de prescrire aux patients des produits, prestations et actes, pris en charge par l'Assurance maladie, après de simples réponses données à un questionnaire ou par un outil de conversation en ligne (chat, sms). **La mesure impose une obligation de communication orale en vidéotransmission ou téléphonique, entre le prescripteur et le patient, pour permettre le remboursement de la prescription.**

Les transports sanitaires programmés

L'objectif est d'inciter les patients à **recourir aux transports partagés, lors de transports programmés en véhicules sanitaires légers et en taxis conventionnés,** à condition que le transport partagé soit jugé compatible avec l'état de santé du patient.

Les rendez-vous de prévention

Ces rendez-vous, issus de la LFSS 2023, concernent désormais **4 tranches d'âge :** 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans. Un arrêté fixera la liste des professionnels de santé qui pourront réaliser ces bilans.

L'élargissement du rôle du pharmacien

Les pharmaciens en officine seront autorisés à **dispenser sans ordonnance** certains médicaments à prescription médicale obligatoire, dont les **antibiotiques, après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique pour les cystites simples et les angines.**

La précarité menstruelle

Dès septembre 2024, les protections périodiques réutilisables, délivrées en pharmacie, seront **remboursées par le régime obligatoire** pour toutes les personnes assurées âgées **de moins de 26 ans** ayant leurs menstruations.

La gratuité des préservatifs

La prise en charge, à 100 % par l'Assurance maladie, de l'achat des préservatifs internes et externes en pharmacie pour les assurés de moins de 26 ans, déjà effective depuis janvier 2023, est inscrite dans la loi.

La complémentaire santé solidaire (CSS)

L'accès à la CSS avec participation financière sera facilité pour les allocataires de minima sociaux. Son attribution sera simplifiée par une présomption de droits.

100 % santé sur les fauteuils roulants

La loi prévoit d'étendre la prise en charge renforcée pour des catégories de fauteuils roulants inscrits à la liste des produits et prestations, dans le courant 2024.

L'activité physique adaptée

À titre expérimental et pour une durée de 2 ans, l'État peut autoriser le **financement** de la mise en place, par certaines agences régionales de santé, d'un **parcours soumis à prescription médicale** visant à accompagner les **personnes traitées pour un cancer et en affection de longue durée.** Le contenu de ce parcours, sera composé d'un ou plusieurs bilans de condition physique ainsi que de **séances d'activité physique adaptée.**

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532661832, n° LEI 969500EDI6R1LLI4UF62. DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - © GettyImages - 01/24

Pour + d'informations, contactez-nous : **relation.partenaire@groupe-vyv.fr**

Téléchargez le guide de la LFSS 2024 >

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GROUPE VYV

Pour une santé **accessible à tous**

Résultats aux élections

CGS TAN POLYCLINIQUE
Comité Social et Économique – 1er tour – Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	134	
Votants	90	
Nuls	4	
Exprimés	86	
FO	84 – 7 élus	

MAISON DE LA THIÉRACHE
Comité Social et Économique – 1er tour – Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	25	25
Votants	24	24
Nuls	1	1
Exprimés	23	23
FO	20 – 1 élue	20 – 1 élue
SEP-USNA	1	3

HOTEL LE CHATEAU FORT (SEDAN)
Comité Social et Économique – 1er tour – Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	24	
Votants	11	
Nuls	5	
Exprimés	6	
FO	6	

HOTEL LE CHATEAU FORT (SEDAN)
Comité Social et Économique – 2ème tour – Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	24	
Votants	20	
Nuls	2	
Exprimés	18	
CANDIDATS LIBRES	14 -1 élu	
FO	4	

DOMICILE ACTION
Comité Social et Économique– 1er tour -1er Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	104	104
Votants	32	32
Nuls	3	3
Exprimés	29	29
FO	28	27

DOMICILE ACTION
Comité Social et Économique – 2ème tour - 1er Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	104	104
Votants	46	46
Nuls	6	6
Exprimés	40	40
FO	16 – 2 élues	16

Élections TPE du 25/11 au 09/12 2024

Pour connaître ses droits, être conseillé, accompagné et épaulé, grâce à ses militants engagés, FO est à vos côtés !

LE CONSEILLER DU SALARIÉ

Le salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement a le droit d'être assisté par un autre salarié. S'il n'y a pas de représentant du personnel dans l'entreprise, il peut se faire assister par un conseiller extérieur, appelé conseiller du salarié, qui peut aussi intervenir lors d'une médiation avec l'employeur, voire lors de la négociation d'une rupture conventionnelle.
Sa mission consiste à informer le salarié de ses droits dans le cadre de la procédure. Il l'aide à organiser sa défense et rappelle à l'employeur ses obligations légales. Il exerce également un rôle de témoin.
A **FO**, les militants conseillers du salarié sont là pour vous aider.

LE DÉFENSEUR SYNDICAL

Le défenseur syndical est un salarié autorisé à assister ou représenter un autre salarié engagé dans une procédure contentieuse (Conseil de prud'hommes, cour d'appel).
A **FO**, les militants défenseurs syndicaux sont formés pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre.

LES PRUD'HOMMES

C'est le tribunal compétent pour régler tout litige survenant entre l'employeur et le salarié (congés payés, salaire, licenciement, par exemple).
Divisé en 5 sections correspondant aux différents secteurs d'activités (encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses), chaque conseil de prud'hommes est composé d'un nombre égal de conseillers prud'homaux représentant les salariés et les employeurs. Ils sont ainsi les « juges du travail ».
A **FO**, les conseillers prud'homaux désignés sont formés en droit du travail lors de leur prise de mandat et tout au long de celui-ci pour mieux accompagner les salariés.

A FO, tous ces militants sont formés et ont une réelle connaissance du droit du travail pour mieux vous accompagner, vous représenter et vous défendre !
Pour les joindre, contactez l'union départementale de votre lieu de travail.

Salariés des entreprises de moins de 11 salariés et du particulier employeur, un site FO pour vous.

Vous avez une question ?
Prenez contact avec nous

Quelle que soit la taille de l'entreprise
grande, moyenne, petite ou très petite

FO AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS

Salaire, emploi, conditions de travail, formation, négociation, conventions collectives, protection sociale, prévoyance, conseil, aide, défense

J'ai un problème au boulot, j'appelle

FO aux côtés de tous les salariés !

FO regroupe des femmes et des hommes **libres**, dans une organisation **indépendante**, unis pour défendre et améliorer les **droits** des salariés, en obtenir de nouveaux.

FO est fondamentalement attachée aux valeurs républicaines **Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité**, mais aussi de **Solidarité**.

Les militants **FO** sont au plus proche de la réalité du terrain et des métiers pour **représenter** les salariés.

Ce sont les syndicats qui, au niveau national, négocient vos droits liés à votre **convention collective**, votre salaire, votre protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé), vos droits à la formation professionnelle.

Pour les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) et du particulier employeur, c'est d'autant plus vrai qu'ils ne bénéficient pas d'une représentation syndicale directe. Les syndicats jouent un rôle essentiel au niveau de la **branche professionnelle**.

C'EST QUOI ? FO C'EST POUR QUI ?

Un syndicat pour tous !
Salariés d'une grosse entreprise mais aussi d'une toute petite entreprise, agent d'un service public, retraités et chômeurs, jeunes et cadres.

Ce que défend FO
Salaires, retraite, Assurance chômage, santé au travail, conditions et temps de travail, droit à congés, égalité professionnelle, handicap, lutte contre toute forme de discrimination...

Vendeuse en boulangerie, préparateur en pharmacie, concierge, assistante maternelle, boucher, intermittent du spectacle, coiffeuse, clerc de notaire, salarié de l'agro-alimentaire, secrétaire médicale, serveur, cuisinier, réceptionniste en hôtel...
Tous ont leur place à Force Ouvrière !

FO, c'est la force de la proximité
avec plus de 23 000 implantations partout en France, FO est **près de vous**, à travers ses militants, ses Unions départementales et locales et ses Fédérations professionnelles.

FO *est là pour vous accompagner, vous conseiller, vous défendre à chaque étape de votre vie professionnelle.*

Manifestation du 19 mars 2024

Sous un beau soleil local (enfin !), 200 manifestants avaient répondu ce mardi 19 mars à l'appel de l'Intersyndicale pour la revalorisation des salaires des fonctionnaires.

Permanences de Maître Mélanie TOUCHON

Pour mémoire, Maître Mélanie TOUCHON a repris son activité au sein des locaux de l'UD FO depuis fin août et reste à votre disposition **tous les jeudis matin des premières et troisièmes semaines de chaque mois à partir de 9h00 sans dépasser 13h00.**

Pour mémoire et dans le souci du bon déroulement des permanences, il vous est nécessaire de prendre rendez-vous au 03 24 33 23 21.

<u>Rappel :</u> dans le cas d'une saisine prud'hommes (référé ou fond), la convention liant le demandeur et l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes devra être signée impérativement à la sortie du rendez-vous.

Salariés de l'Artisanat, Vous avez des droits !

Notre permanence juridique vous est ouverte tous les lundis et jeudis à partir de 14h00 ou sur rendez-vous au :

03 24 33 23 21

MARQUE PRÉFÉRÉE des Français

La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa, Jacques, Mehdi, Tristan, Thibault, Valérie, Clara, Guillaume... et vous !

MACIF
La Macif, c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Stickers à SEDAN

AU CREUX DE L'OREILLE

Tous les promeneurs du dimanche du boulevard Fabert n'ont sans doute rien remarqué et il faut dire qu'il faut avoir l'œil. Le long du boulevard, plusieurs stickers de Force Ouvrière ont été collés sur des poteaux. « Contre l'impérialisme et ses manœuvres, contre Netanyahou et le Hamas, prolétaires de France, de Palestine, d'Israël... unissons-nous ! », peut-on lire sur l'un d'entre eux. À l'heure des réseaux sociaux, l'affichage résiste encore pour faire passer des messages.

DROIT DE RÉPONSE

Madame, Monsieur, bonjour,

Dans notre gazette locale de ce lundi 26 février 2024 en page 16 (voir photo ci-jointe), l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes a pris connaissance de stickers collés sur des poteaux à SEDAN portant sur des revendications qui ne sont pas les nôtres.

Pour mémoire, Force Ouvrière est un syndicat - uniquement un syndicat - s'adressant à tous les salariés ; nous ne nous inscrivons pas dans une démarche politique qui relèverait alors du citoyen donc des partis politiques.

Il est à noter qu'il peut exister des erreurs ou confusions de nom, ce qui arrive de temps en temps avec un parti contenant l'adjectif « ouvrière », c'est bien le cas présent, notre ADN issu de la Charte d'Amiens demeure la défense des droits des travailleurs, sans politique ni religion.

Pour le journal l'Ardennais, je vous demande de rectifier "l'information" parue hier dans les plus brefs délais par ce présent droit de réponse.

Vous en souhaitant une bonne réception.

L'ACTUALITÉ EN FLASH

SEDAN

Les stickers boulevard Fabert émanaient du parti politique Lutte ouvrière

Dans notre édition du lundi 26 février, une erreur s'est glissée dans notre creux de l'oreille qui portait sur plusieurs stickers collés sur des poteaux du boulevard Fabert. Attribués au syndicat Force ouvrière, ces stickers émanaient, en réalité, du parti politique Lutte ouvrière. Sur l'un d'eux, on pouvait lire : « *Contre l'impérialisme et ses manœuvres, contre Netanyahou et le Hamas, prolétaires de France, de Palestine, d'Israël... Unissons-nous !* »

Mes Cher(e)s Camarades,

Je n'ai pas l'habitude de stigmatiser les journalistes mais comme le confirme la règle, je vais faire aujourd'hui une exception.
Ce lundi, l'Ardennais, qui compte de nombreux abonnés dans nos rangs, a confondu Lutte Ouvrière avec Force Ouvrière.
Suite à mon droit de réponse d'hier, dans sa publication de ce jour, l'Ardennais affiche une simple coquille sans pour autant s'excuser de sa confusion préjudiciable à notre organisation syndicale.
L'erreur est humaine, cependant avant de publier des « informations », j'invite ce dernier à les vérifier à défaut de connaitre nos combats, nos convictions et notre histoire.
De plus, je me dois de rappeler que ces stickers sont du mois d'octobre 2023, l'Ardennais aura donc mis 5 mois avant de les trouver. Autrement dit, les nouvelles ne sont pas fraiches...
Comme dit si bien la Beuquette « Yauque, nem ! ».

1er Mai 2024

Comme de tradition, l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes tiendra son :

Meeting du 1er mai
à partir de 10 h 00 à la Bourse du Travail
21, rue Jean-Baptiste Clément
à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

L'ordre du jour se compose ainsi :

- Prise de parole du Secrétaire de l'UL de Charleville-Mézières ;
- Prise de parole d'un Secrétaire Général Adjoint de l'Union Départementale des Ardennes.

Tous les Camarades ayant un mandat Force Ouvrière, militants, adhérents, retraités et salariés sont invités.

La Commission Exécutive a voté à l'unanimité l'organisation d'un barbecue après le verre l'amitié en prenant une partie des frais occasionnés à sa charge, seuls 5 €uros resteront à la charge des participants.

En comptant sur ta présence.

RESILIATION « EN 3 CLICS » DE TOUS LES CONTRATS DE CONSOMMATION SOUSCRITS EN LIGNE

En application de la loi du 16 août 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, le consommateur peut désormais résilier en ligne le contrat qu'il a conclu avec un professionnel. Cette disposition s'applique aux contrats pouvant être conclus par voie électronique. Elle concerne aussi bien les contrats à venir que les contrats en cours et inclut les contrats conclus avec :

- Les fournisseurs d'électricité ou de gaz ;
- Les opérateurs téléphoniques ou d'internet ;
- Les compagnies de transport ;
- Les salles de sport ;
- Les sites de rencontres ;
- Les éditeurs de journaux et médias en ligne.

A noter : La résiliation « en 3 clics » s'applique également aux contrats d'assurance pour lesquels des spécificités s'appliquent (voir notre article).

Comment procéder ?

Tout d'abord, le consommateur désireux de résilier son contrat doit aller sur le site officiel du professionnel concerné et cliquer sur le lien « *résilier votre contrat* ». Celle-ci doit être lisible et facilement accessible. Toute autre formule utilisée doit être dénuée d'ambiguïté.

Attention, résiliation ne veut pas dire gratuité ni absence de conditions. Le professionnel doit indiquer au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations portant sur les conditions de la résiliation (délai de préavis, indemnité de rupture, conséquences de la résiliation). L'accès à la fonctionnalité de résiliation ne doit pas être soumis à la création par le consommateur d'un espace personnel.

Afin d'identifier le contrat à résilier, des informations sont à transmettre, ou à confirmer : le nom et prénom du consommateur, ou si le contrat a été conclu avec une personne morale, sa raison *ou* dénomination sociale ; l'adresse électronique ou à défaut l'adresse postale du consommateur (permet au professionnel de confirmer la réception de la notification de la résiliation) ; les références utilisées pour identifier le titulaire et le contrat concerné (numéro de client ou de contrat) ; la date de résiliation souhaitée, sous réserve des dispositions légales ou contractuelles en vigueur ; lorsque le contrat porte sur un service de communications électroniques, la ligne ou les lignes concernées par cette résiliation.

Après avoir terminé cette première étape, le consommateur accède à une page récapitulative de sa résiliation. Celle-ci lui permet de vérifier et, le cas échéant, de modifier les informations fournies.

Enfin, le consommateur notifie la résiliation du contrat en cliquant sur la fonctionnalité lisible nommée « *notification de la résiliation* ». Une autre formule dénuée d'ambiguïté peut également être utilisée.

Cette fonctionnalité doit être directement accessible depuis la page récapitulative de la résiliation.

A la réception de cette notification, le professionnel confirme ensuite la réception de cette notification au consommateur et doit l'informer, dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation. Tout manquement par le professionnel à ses obligations sera sanctionné d'une amende administrative d'un montant de 15 000 € maximum pour une personne physique et de 75 000 € maximum pour une personne morale.

Formations 2024

Formations organisées à l'UDFO 08 pour l'année 2024

Le stage "Découverte de FO et moyens d'action du syndicat" est obligatoire pour suivre les autres formations proposées (règle fixée par la Confédération). **Dans le souci de la santé de tous, les formations se dérouleront en fonction du nombre de stagiaires dans la salle CAZARETTE au sein des locaux de l'UD ou dans la salle commune (préfabriqué) de la Bourse du Travail réservée pour cette occasion.**

Semaine	Date début	Date fin	Intitulé du stage
~~8~~	~~Lundi 19 février~~	~~Vendredi 23 février~~	~~Découverte de FO~~
~~14~~	~~Mercredi 3 avril~~	~~Vendredi 5 avril~~	~~Connaitre ses droits n° 1~~
~~15~~	~~Lundi 8 avril~~	~~Vendredi 12 avril~~	~~Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)~~
20	Lundi 13 mai	Vendredi 17 mai	Fonctionnement et communication du syndicat
41	Mardi 8 octobre	Jeudi 10 octobre	Je négocie
48	Lundi 25 novembre	Vendredi 29 novembre	Comité Social et Économique

Vous pouvez vous inscrire via @fo (de préférence), par mail à l'adresse udfo08@wanadoo.fr ou par téléphone 03 24 33 23 21, **une fiche d'inscription spécifique est prévue pour chaque stage à compléter deux mois minimum avant la tenue du stage.**

Je vous rappelle que les stages CSE et SSCT sont payants et doivent faire l'objet d'une convention via un devis autrement dit il est bon de regarder dès à présent à ce sujet.

Ne pas hésiter à revenir vers notre secrétariat pour d'éventuels compléments.

Depuis octobre 2017, l'employeur prend en charge la perte des salaires occasionnée durant les formations ; l'Union Départementale n'assure plus cette gestion au titre des remboursements confédéraux.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Vous prenez soin des autres, à nous de vous donner un coup de pouce !

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris